



L'action sociale en faveur des AESH ET AED du MENJ

Un droit à géométrie variable

La typologie des prestations d'action sociale pour les agents de l'Etat

- **Action sociale relevant de la compétence de la fonction publique (PIM)**
 - Cadre défini par le ministère en charge de la fonction publique et prestations versées par ce même ministère. Relèvent de cette catégorie les prestations suivantes: **l'AIP, le CESU , les Chèques vacances**
 - On a ensuite des prestations d'action sociale dont le cadre réglementaire est défini par la fonction publique (condition pour en bénéficier, qui peut en bénéficier, les montants) mais dont le financement est assuré par chaque ministère pour ses agents. Les prestations qui relèvent de cette catégorie sont les suivantes: **l'APEH, l'aide aux vacances, l'aide à la restauration.**
- **Action sociale relevant de la compétence du MENJ (ASIA)**
 - Il s'agit de l'action sociale d'initiative académique (ASIA) qui a la particularité d'être financée sur la ligne budgétaire de chaque académie qui en détermine librement les conditions d'attribution à l'exception des PIM gérés par les ministères.

1- Les prestations interministérielles (PIM) accessibles aux AESH et AED : **un droit inégalitaire**

AESH en CDD et AED recrutés par les établissements

- CESU (chèque emploi service universel) pour garde d'enfants de 0-6 ans (**depuis janvier 2021**)
- Les chèques vacances
- Les prestations des SRIAS (**depuis janvier 2021**)

AESH en CDD et CDI recrutés par les rectorats ou DSDEN

- CESU pour garde d'enfants de 0-6 ans
- Les chèques vacances
- L'allocation pour parents d'enfants Handicapés (APEH)
- L'aide d'installation des personnels (AIP)
- Les prestations des SRIAS

2- Les conditions d'octroi des PIM gérées et financées par l'Etat (1/7)

► Les bénéficiaires de l'aide à l'installation des personnels (AIP et AIP ville)

Elle est accordée, sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par les textes en vigueur, aux agents rémunérés sur le budget de l'Etat :

- ✓ les fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'Etat ;
- ✓ les agents en situation de handicap recrutés sur la base de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- ✓ les agents recrutés par la voie du PACTE ;
- ✓ les agents contractuels disposant d'un contrat d'une durée supérieure ou égale à un an ou de plusieurs contrats successifs d'une durée totale supérieure ou égale à un an durant les vingt-quatre derniers mois précédant leur demande de versement de l'aide .

2- Les conditions d'octroi des PIM gérées et financées par l'Etat (2/7)

- **Les conditions d'octroi de l'aide à l'installation des personnels (AIP et AIP ville)**

Seul.es les AESH rémunéré.es par les rectorats et disposant d'un contrat **d'une durée supérieure ou égale à un an** ou de plusieurs contrats successifs d'une durée totale supérieure ou égale à un an **durant les vingt-quatre derniers mois précédant leur demande de versement de l'aide.**

L'AIP est conditionnée à vos revenus et à vos charges u titre de l'année N-2 – [voir les barèmes 2022 – faire sa simulation](#) . Pour l'Outre-Mer un abattement de 20% est appliqué sur le revenu fiscal de référence.

Les délais pour effectuer la demande

12 mois maximum entre la date de signature du bail et la date de dépôt de la demande,

24 mois maximum entre la date d'affectation et la date de dépôt de la demande.

Non cumul de l'AIP

L'AIP n'est pas cumulable avec l'aide au logement au titre de l'action sociale

Les conditions d'octroi des PIM gérées et financées par l'Etat (3/7)

► Les exclusions

Les personnels bénéficiaires d'un indemnité représentative de logement ou d'un logement accordé par nécessité absolue de service (NAS) sont exclus de l'AIP ordinaire et de l'AIP-ville.

- Le montant maximal de l'aide accordée varie en fonction de la situation du demandeur: Jusqu'à **1500 €** pour les personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et **700 €** dans les autres cas. Le montant moyen perçu au MENJ est **1144 € en 2023 et 49,4% de bénéficiaires appartiennent nos ministères (MEN-MESR-MSJVA)**
- Cette aide contribue à financer, dans le cas d'une location vide ou meublée, vos dépenses engagées au titre :
 - ✓ du premier mois de loyer (provision pour charges comprise),
 - ✓ des frais d'agence et de rédaction de bail vous incombant,
 - ✓ du dépôt de garantie,
 - ✓ des frais de déménagement

Les conditions d'octroi des PIM gérées et financées par l'Etat (4/7)

► Le chèque emploi service universel (CESU) pour garde d'enfant de 0-6 ans

Le montant de l'aide est déterminé en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales du foyer ainsi que de la situation familiale : il est de **200 €**, **400€** ou **700 €** hors familles monoparentales.

Pour les familles monoparentales l'aide est accordée sans plafond de ressources selon le nombre d'enfants le montant est de **265 €**, **480 €** ou **840 €**.

Le montant moyen versé en **2023** pour les personnels de nos ministères est de **419 €**

★ Pour savoir si vous pouvez en bénéficier et faire votre demande c'est [ici](#).

Les conditions d'octroi des PIM gérées et financées par l'Etat (5/7)

► Les chèques vacances

Il est composé de deux parts : une participation de l'agent qui constitue son épargne et une participation de l'Etat, sous forme d'une bonification de cette épargne.

Le taux de bonification (c'est-à-dire l'abondement par l'Etat) pour chaque agent est fonction du revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts fiscales du foyer. Les taux de bonification s'échelonnent de **10 à 35 %** de l'épargne constituée par chaque agent; il est de **35 %** pour les agents de moins de 30 ans **et de 30% pour les agent.es handicapé.es. 39,4% des bénéficiaires sont du MEN-MESR-JS – 42% de bénéficiaires hndicapé.es sont du MEN.**

L'épargne moyenne **est 1 075,66 € par agent** au MEN en 2023 et l'aide moyenne de l'Etat s'élève à **234,23 €**

★ Pour simuler votre éligibilité c'est [ici](#)

Les conditions d'octroi des PIM gérées et financées par l'Etat (6/7)

► Les prestations d'action sociales gérées par les services régionaux interministériels d'action sociale (SRIAS) depuis janvier 2021

C'est l'action sociale de l'Etat déconcentrée au niveau de la région : chaque SRIAS dispose d'un budget propre et propose des prestations culturelles, sportives et loisirs. Les conditions sont précisées sur le site de chaque SRIAS.

L'extension de ces prestations au AED et AESH et contractuels des GRETA date de janvier 2021.

Il ne faut donc pas hésiter à solliciter vos syndicats si vous rencontrez localement des difficultés afin qu'ils nous les remontent. Régulièrement nous signalons à la DGRH les freins rencontrés par les personnels, et les situations sont débloquées rapidement.

Trouvez votre SRIAS [ici](#)

2- Les PIM à réglementation commune gérées par les académies (7/7)

Les PIM à réglementation commune sont au nombre de trois : la PIM handicap, l'aide aux vacances et l'aide à la restauration.

La PIM handicap comprend trois types de prestations:

- ▀ L'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH) de moins de 20 ans
- ▀ L'allocation aux étudiant.es handicapé.es de 20 à 27 ans
- ▀ Allocation pour les séjours en centres spécialisés

A noter. Ces aides dont l'objectif est de faciliter l'intégration sociale de l'enfant, ne sont pas soumises à condition de ressources.

- ▀ Les académies ont dépensé **15 312 623 € en 2023 pour ces PIM** dont **92,2%** pour la PIM handicap, **5,3%** (810 753 €) pour l'aide à la restauration et **2,5%** (385 953 €) pour l'aide aux vacances .

2- Les PIM à réglementation commune gérées par les académies (7/7)

- ▶ La dépense de la PIM handicap est de **14. 115 .918 € en 2023** dont **13.785.294€** pour l'APEH soit **97,7%** de la dépense globale.
- ▶ **L'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH)** de moins de 20 ans est accordée uniquement aux bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

	Allocation aux parents d'enfant handicapés de moins de 20 ans				
				Evolution	
	2021	2022	2023	2021 - 2022	2022 - 2023
<i>Bénéficiaires (nbre d'agents)</i>	6 600	9 638	8 666	46%	-10%
<i>Dépenses</i>	11 512 453	12 740 792	13 786 294	11%	8%

Condition d'éligibilité à Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'AEEH destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de votre enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents.

Les conditions d'éligibilité:

- Avoir moins de 20 ans
- Résider en France de façon permanente
- Ne pas percevoir de revenus professionnels supérieurs à 55 % du Smic mensuel brut, soit 990,99 €
- Avoir un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % ou un taux d'incapacité compris entre 50 % et moins de 80 % avec un accompagnement par un établissement ou un service médico-social, un dispositif de scolarisation adapté lié au handicap, des soins et/ou des rééducations en lien avec son handicap, préconisés par la CDAPH.
- Votre enfant ne doit pas être en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjour par l'Assurance maladie, l'État ou le département.



Condition d'éligibilité à Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Où demander l'AEEH?

La demande est faite auprès de la commission départementale pour l'Autonomie es personnes handicapées (CDAPH)

Quel est le montant de l'AEEH?

★★ Le montant de l'AEEH est de **149,26 €./mensuel**

L'AEEH est versée aux parents

2- Les PIM à réglementation commune gérées par les académies (7/7)

- L'allocation aux étudiant.es handicapé.es de 20 à 27 ans est versée à des jeunes handicapés ou atteints d'une maladie chronique et qui justifient de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle.

	Allocation aux étudiant.es handicapé.es de 20 à 27 ans				
	2021	2022	2023	Evolution	
				2021 - 2022	2022 - 2023
Bénéficiaires (nbre d'agents)	359	458	343	28%	-25%
Dépenses (€)	242 926	268 985	300 575	11%	12%

2- Les PIM à réglementation commune gérées par les académies (7/7)

► Allocation pour les séjours en centres de vacances spécialisés:

Cette allocation est accordée, dans une limite annuelle de 45 jours par an, aux enfants handicapés qui séjournent dans des centres de vacances spécialisés, agréés par le ministère chargé de la santé et relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques.

	Allocation pour les séjours en centres de vacances spécialisés				
	2021	2022	2023	Evolution	
				2021 - 2022	2022 - 2023
Bénéficiaires (nbre d'agents)	55	93	81	69%	-13%
Journées subventionnées	805	1 283	1 275	59%	-1%
Dépense	18 935	32 770	29 049	73%	-11%

3- Les prestations d'action sociale d'initiative académiques (ASIA)

- Ces prestations sont librement définies par les académies en fonction de leur enveloppe. Les principales ASIA sont les suivantes:
 - ✓ Restauration
 - ✓ Info / Conseil
 - ✓ Logement
 - ✓ Enfance et études
 - ✓ Vacances, culture, loisirs
 - ✓ Environnement

La dépense totale s'est élevée à **6 952 474** en **2023**. **41,9%** (2,9M€) de cette dépense a concerné l'aide à l'enfance et aux études. L'aide à la restauration représente **1 129 019 €** (16,2%).

Les secours et prêts

- Pour aider les personnels à faire face à des difficultés passagères, il a été mis en place deux dispositifs d'aide financière: exceptionnelles, il existent deux types de prestations:
 - les secours urgents exceptionnels et non remboursables
 - Les prêts à court terme sans intérêt
- Les conditions d'octroi des secours sont définies par chaque académie. Les demandes sont étudiées par l'assistant.e de service social puis soumises pour avis à la CAAS ou CDAS. Après avis de la CAAS ou CDAS les secours sont versés par le rectorat à l'agent.e. Les prêts à court terme sans intérêt sont gérés par la MGEN sur la base d'une convention ministérielle.
- **Quelques données**
 - En 2023, **8035** agent.es ont bénéficié d'un secours pour une dépense totale de **5 992 331 €**, soit un montant moyen **746 €**. Le montant maximum versé en 2023 est **3000 €** et la palme revient à l'académie de Nice.
 - **697 prêts** ont été accordés pour un montant total de **1 221 390 €**, soit un montant moyen de **1 752 €**. Le prêt le plus élevé en 2023 est **3 600 €** par l'académie de Strasbourg.

4- L'action logement

- ▶ La politique de logement en faveur des personnels du ministère comprend deux volets :
 - ✓ un volet national avec des partenaires nationaux conventionnés,
 - ✓ un volet académique donnant lieu à des conventions avec des bailleurs sociaux localement.

Depuis 2021, l'offre de logement s'applique à tous les personnels et à toutes les académies.

- ▶ Deux prestataires nationaux ont été sélectionnés par le ministère : **CDC Habitat** et **Action logement**. Ces bailleurs ont l'avantage de couvrir tout le territoire national et proposent une offre de logement diversifiée: logements sociaux, intermédiaires et temporaire.
- ▶ Cette offre de logement est consultable en ligne sur les site de ces bailleurs.
- ▶ Pour accéder à la plateforme de Action logement et créer votre compte c'est [ici](#). La création du compte permet d'accéder à l'offre de logement. Le numéro de SIRET de votre académie est nécessaire pour la création de votre compte - La liste des SIRET est accessible [ici](#).

★ Dispositif expérimental de garantie locataire et de prêt à 1%

- ▶ Le ministère a conclu en 2023 à titre expérimental une convention avec l'organisme CAUTIONEO et le crédit social des fonctionnaires (CSF) afin d'apporter une garantie locataire pour cautioneo et accorder des prêts de 2000 € à 4000 € pour le CSF aux personnels s'installant dans un nouveau logement afin de couvrir tout ou partie des frais. Les prêts sont remboursable sur 2 à 4 ans après étude du dossier.

L'action sociale un complément au pouvoir d'achat

- L'action sociale est un complément de rémunération non négligeable:
- Mise bout à bout ces prestations peuvent représenter un complément des de revenu moyen de:
 - ✓ Chèque vacance : + 2 34€
 - ✓ CESU: + 419 €
 - ✓ AIP: + 1044
 - ✓ Secours : + 746 €

L'action sociale de PREAU

- ▶ Préau est une association de droit privé créé par le ministère en 2021 à la suite du Grenelle de l'éducation afin d'élargir l'offre de prestations culturelle, sportive et de loisirs à destination des personnels actifs et retraités du ministère relevant du périmètre scolaire, jeunesse et sport .
 - ▶ **L'offre PREAU porte:**
 - ▶ sur de la billetterie. En 2023, 47 offres de billetterie sont gérées directement par Préau (**99 811 e-billets vendus**).
 - ▶ **Le domaine d'action « culture »** propose un accès gratuit à la plateforme de streaming musicale Musicme ainsi qu'accès gratuit au kiosque numérique de presse Cafeyn. Des chèques culture sont également proposés. L'adhérent paie **30€** et reçoit des chèques d'une valeur totale de **50 €**.
 - ▶ L'adhésion à PREAU est gratuite et se fait en ligne en quelques clics. Pour cela il faut avoir une adresse électronique professionnelle qui atteste de notre qualité d'agent.e du MENJS.
 - ▶ Au 31 décembre 2023, l'association comptait **288 411 adhérents** dont **3142** adhérent.es retraité.es.
- ★Faites-vous votre propre opinion - PREAU est accessible [Ici](#)

Ressources accessibles

- **Articles SGEN+**
- Prestations nationales à demander en ligne: <https://sgenplus.cfdt.fr/suivi-de-carriere-en-region/actions-sociales/>
- Actions sociales académiques:
- <https://sgenplus.cfdt.fr/suivi-de-carriere-en-region/actions-sociales/>
- Cette article recense l'ensemble des pages de sites académiques traitant de l'action sociale d'une part et vous renvoie sur les pages prestations interministérielle d'action sociale d'autre part avec un accès aux simulateurs.
- *Pour la simulation il faut se munir de sa fiche de paie et de la dernière fiche d'imposition.*
- Site de la fonction publique: <https://www.aip-fonctionpublique.fr/>

Ressources accessibles et références réglementaires

- [Les sections régionales interministérielles d'action sociale \(SRIAS\)](#)
- [Arrêté du 22 décembre 2023 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat](#)
- [Décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat](#)